

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°6 du 11 février 2011

PARTIE PERMANENTE
Marine nationale

Texte n°8

DÉCISION N° 0-98-2011/DEF/EMM/STN
portant changement de position des vedettes de servitude et d'intervention « VS1 » et « VS2 ».

Du 19 janvier 2011

ÉTAT-MAJOR DE LA MARINE : *bureau « soutiens navals ».*

DÉCISION N° 0-98-2011/DEF/EMM/STN portant changement de position des vedettes de servitude et d'intervention « VS1 » et « VS2 ».

Du 19 janvier 2011

NOR D E F B 1 1 5 0 0 9 8 S

Références :

- a) Arrêté n° 52 du 7 mars 2001 (BOC, p. 2772. ; BOEM 570-0.1) modifié.
- b) Instruction n° 0-62862-2007/DEF/EMM/STN du 16 octobre 2007 (n.i. BO).
- c) Circulaire n° 000-19932-2007/DEF/EMM/LOGGEN du 22 mars 2007 (BOC N° 17 du 19 juillet 2007, texte 23. ; BOEM 570-0.2.7).
- d) Note-express n° 2-21972-2010/COMILO/PRODEF/-- du 3 juin 2010 (n.i. BO).
- e) Message COMILO du 15 décembre 2010 (n.i. BO).
- f) Rapport d'expertise n° 179/10/SDT/CMES/ARCHINAV du 11 octobre 2010 (n.i. BO).

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 570-0.2.6

Référence de publication : BOC N°6 du 11 février 2011, texte 8.

Les vedettes de servitude et d'intervention *VS1* et *VS2* affectées à l'Île Longue (cf. référence c) sont retirées du service actif et condamnées à fin de déconstruction le 16 décembre 2010.

Pour le ministre d'État, ministre de la défense et des anciens combattants et par délégation :

*Le commissaire général de 1^{re} classe,
sous-chef d'état-major « soutiens et finances »,*

Hubert SCIORELLA.